



ISPED-EPICENE-SMTA  
 Université de Bordeaux  
 146 rue Léo Saignat  
 33076 BORDEAUX Cedex

## MODALITES DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

Le mandat des membres du Bureau actuel s'achèvera en Décembre 2021.

Comme prévu, il sera procédé à des élections lors d'une assemblée générale qui se tiendra à l'occasion de la journée scientifique **du 10 décembre 2021**.

**Rappel de l'Article 8 des statuts de la Société de médecine du Travail d'Aquitaine**

**« La Société est administrée par un Bureau composé de six à quatorze membres.**

**Cinq à treize membres sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans selon les modalités fixées par le règlement intérieur.**

**Le membre du Corps enseignant de l'Université de Bordeaux, chargé de la Médecine du Travail, en est membre de droit.....**

**Les membres sortants sont rééligibles ».**

Le Bureau choisit parmi ses membres :

- un Président
- trois Vice-présidents
- un Secrétaire Général aidé éventuellement d'un Secrétaire Général Adjoint
- un Trésorier aidé éventuellement d'un Trésorier Adjoint.

**Les bulletins de candidature de la SMTA devront être renvoyés au plus tard le  
 01 novembre 2021 par courriel, fax ou courrier à Cécile Dubourg**



**BULLETIN DE CANDIDATURE - Election 2021**

Monsieur, Madame.....

Membre de la Société de Médecine du Travail d'Aquitaine, à jour de la cotisation 2021, déclare être candidat(e) à l'élection du nouveau Bureau de la SMTA.

Fait à

Signature :

Le, \_\_\_\_\_